



DECRET D/2024/ **0138** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0204/PRG/SGG du 20 avril 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article premier : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Conseiller Principal :** El Hadj Mamady CONDE, précédemment Consultant en développement agricole ;
2. **Conseillère Juridique :** Madame Aïssatou BARRY, précédemment Conseillère Juridique au Ministère des Transports ;



3. **Conseiller Economique** : Monsieur **Mohamed Moustapha CAMARA**, précédemment Directeur Agriculture et Développement Rural (DADR) au Département des Etudes et Contrôles Techniques de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;
4. **Conseiller chargé des questions agricoles et des infrastructures** : Monsieur **Moriba MARA**, précédemment Chef de la Division Appui scientifique à la Direction Générale de l'IRAG ;
5. **Conseiller chargé des questions de production et d'alimentation de la santé animale** : Docteur **Sawa CAMARA**, précédemment Chercheur Consultant, Expert Agropastoraliste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 JUL 2024



Général Mamadi DOUMBOUYA

